

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 19 juin 2023

mis en ligne le 26/06/2023

CM20230619-17

TRAVAUX

Restructuration de l'Espace Grangette en Maison des Associations - Autorisation de signer des avenants aux marchés de travaux (lots 2 à 15)

Monsieur LAHOTTE, Maire Adjoint en charge des sports, des loisirs et de la vie associative, expose :

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- VU le Code de la Commande Publique,
- VU la délibération du Conseil Municipal du 24 janvier 2022 relative à la délégation consentie à Monsieur le Maire dans le domaine des marchés publics,
- VU la délibération du Conseil Municipal du 25 juillet 2022 autorisant Monsieur le Maire à signer le marché de désamiantage (lot 1) et le marché en découlant, signé en date du 16 septembre 2022
- VU la délibération du Conseil Municipal du 21 novembre 2022 autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux (lots 2 à 15 sauf lots 3 et 5)
- VU la délibération du Conseil Municipal du 30 janvier 2023 autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux (lots 3 et 5)
- VU la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2023 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de désamiantage (lot 1)

Pour rappel, les quinze lots de travaux de cette opération ont été attribués aux entreprises suivantes :

Lots	Entreprises	Montants en Euros Hors Taxes
1. Désamiantage	DRA (69720)	63 896,00
2. Gros œuvre – Maçonnerie – Découpes Béton	GL CONSTRUCTION RENOVATION (74200)	193 500,00
3. Menuiserie extérieure bois	SARL MENUISERIE JOSEPH TUPIN ET FILS (74500)	78 501,00
4. Menuiserie intérieure	VERGORI ET FILS (74200)	195 666,80
5. Charpentes – Couvertures - Zinguerie	SARL PETITJEAN CHRISTOPHE (74200)	24 325,00
6. Carrelage - Faïences	BOUJON DENIS (74200)	22 646,08
7. Revêtements de sols souples	CHABLAISIENNE DE REVETEMENTS (74200)	46 937,50
8. Peintures intérieures	HOB-G (74960)	44 501,40
9. Serrurerie	VILLEGAS METALLERIE (74200)	72 000,00
10. Elévateur PMR	ARATAL ATTRACTIVE MOBILITY (71850)	38 341,00
11. Cloisons – Faux plafonds	BONDAZ CHARLES et FILS (74200)	122 294,50
12. Plomberie – Sanitaire - Chauffage	AQUATAIR (74140)	140 305,37
13. Ventilation	VENTIMECA (74140)	83 541,22

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



VILLE DE THONON-LES-BAINS

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 19 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le six, le huit et le treize juin deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Michel ELLENA, Mme Deborah VERDIER, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, M. Mickaël MAQUAIRE, M. Richard BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Arnaud BERAST, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE.

Absents excusés :

Mme Katia BACON, Mme Emily GROPPi, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Brigitte MOULIN, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Mickael BEAUJARD, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Marie-Jo GUIGNARD DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Quentin DUVOCELLE.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Katia BACON	à	M. Jean-Claude TERRIER
Mme Emily GROPPi	à	M. Jean-Pierre FAVRAT
M. Mustafa GOKTEKIN	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
Mme Laurence BOURGEOIS	à	Mme Véronique VULLIEZ
M. Mickael BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
M. Jean-Baptiste BAUD	à	Mme PARRA D'ANDERT
Mme Marie-Jo GUIGNARD DETRUCHE	à	M. Thomas BARNET

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Michel ELLENA.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

14. Electricité – Courants forts et faibles	LABEVIERE (74200)	282 480,04
15. Aménagements extérieurs – Parvis	BEL & MORAND (74200)	129 982,30

L'avenant n°1 au lot n°1 a entraîné une augmentation de 15 000,00 € HT, portant le montant du lot n°1 à 78 896,00 € HT (soit + 23,48 % par rapport au montant initial).

Le chantier suivant son cours, des adaptations se sont avérées nécessaires et doivent faire l'objet des avenants suivants :

- Pour le lot n°2 : divers travaux de maçonnerie non prévus initialement (reprise de réseaux non connus avant démolition, modifications mineures dues à une erreur de relevés sur plan de l'existant, renfort de structure non prévisible en phase étude...) tout comme l'adaptation du plancher dans la régie de la salle de spectacle pour des raisons de structure (notamment le choix du bois plutôt que du béton). Ces modifications entraînent des moins-values (d'un montant de 21 714,00 € HT) et des plus-values (d'un montant de 31 615,50 € HT) soit une augmentation nette de 9 901,50 € HT (+ 5,12% par rapport au montant initial) ;
- Pour le lot n°3 : afin de renforcer la sécurité du site et d'optimiser la performance thermique, il est opportun de remplacer, en complément du projet et à la demande du maître d'ouvrage, une dizaine de portes en panneaux pleins, d'installer quelques panneaux supplémentaires et un châssis fixe dans les WC du rez-de-chaussée, ainsi que de remplacer deux vitrages sur menuiserie existante. Ces modifications entraînent une moins-value (d'un montant de 2 826,00 € HT) et des plus-values (d'un montant de 11 011,00 € HT), soit une augmentation nette de 8 185,00 € HT (+ 10,43% par rapport au montant initial) ;
- Pour le lot n°6 : il convient d'adapter les quantités de surface à traiter ; ces modifications entraînent des moins-values (d'un montant de 3 020,00 € HT) et des plus-values (d'un montant de 3 665,00 € HT) soit une augmentation nette de 645,00 € HT (+ 2,85% par rapport au montant initial) ;
- Pour le lot n°7 : il convient d'adapter une légère augmentation de la surface de sol à déposer, revue en cours de chantier suite à une erreur d'estimation initiale de la maîtrise d'œuvre. Cette mise à jour entraîne une plus-value d'un montant de 2 048,00 € HT soit + 4,36% par rapport au montant initial ;
- Pour le lot n°8 : divers travaux supplémentaires ont été demandés par le maître d'ouvrage (notamment le lissage de pans de murs dépareillés et l'ignifugeage de poteaux découverts en cours de chantier) pour un montant de 5 875,00 € HT, soit + 13,20% par rapport au montant initial ;
- Pour le lot n°11 : divers travaux supplémentaires ont été demandés par le maître d'ouvrage (notamment des travaux de démolition et de démontage, de plâtrerie, d'adaptation du faux-plafond, et de rhabillage de porte, cloisons et doublage). Ces modifications entraînent une moins-value (d'un montant de 8 114,82 € HT) et des plus-values (d'un montant de 15 743,42 € HT), soit une augmentation nette de 7 628,60 € HT (+6,24% par rapport au montant initial) ;
- Pour le lot n°13 : en vue d'assurer une ventilation optimale des équipements du local VDI (voix, données, images), plus communément appelé « local informatique », il est opportun d'y ajouter une extraction pour un montant de 1 736,88 € HT, soit + 2,08% par rapport au montant initial ;
- Pour le lot n°14 : des adaptations mineures sont apportées en vue à la fois d'optimiser la portée du réseau wifi (extension du câblage), mais également de permettre l'augmentation de la puissance du site en vue d'évènements particuliers sur le site, ainsi que la pose d'une nouvelle baie de brassage (l'ancienne baie sera réutilisée sur un autre site). Ces adaptations

entraînent une plus-value d'un montant de 6 470,12 € HT soit + 2,29% par rapport au montant initial ;

- Pour le lot n°15 : des adaptations sont apportées pour créer un espace « plantes » vers le patio, ainsi que le remplacement du béton désactivé pour le parvis par de l'enrobé. Ces adaptations entraînent également une modification de deux prix unitaires. Ces modifications entraînent une moins-value (d'un montant de 38 875,00 € HT) et une plus-value (d'un montant de 30 911,00 € HT), soit une diminution nette de 7 964,00 € HT (-6,13% par rapport au montant initial).

Ces avenants ont également pour objet de prolonger le délai d'exécution des travaux au 13 juillet 2023.

Ces modifications ont également impacté la réalisation des prestations pour les autres lots. Par conséquent, pour les autres lots (hors lot n°1), des avenants sont également conclus uniquement pour prolonger le délai d'exécution des travaux au 13 juillet 2023.

Ce faisant, le coût global de l'opération s'établit désormais comme suit :

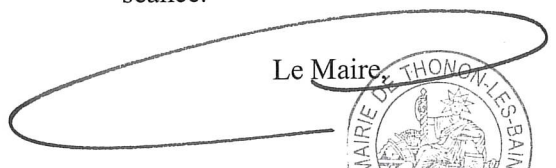

Frais de maîtrise d'ouvrage dont :	21 967,00 €
<i>Diagnostics préalables (amiante, géomètre, géotechnicien)</i>	<i>6 012,00 €</i>
<i>Frais du coordonnateur sécurité santé</i>	<i>4 540,00 €</i>
<i>Frais du contrôleur technique</i>	<i>8 415,00 €</i>
<i>Annonces légales (maîtrise d'œuvre et travaux)</i>	<i>3 000,00 €</i>
Honoraires du maître d'œuvre (montant initial)	145 200,00 €
Avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre	31 284,00 €
Montant des travaux initiaux	1 538 918,21 €
Montant des avenants aux marchés de travaux	49 526,10 €
Révisions des Prix (estimation)	20 000,00 €
Total HT (modifié)	1 806 895,31 €
TVA 20 %	361 379,06 €
Total TTC (modifié)	2 168 274,37 €

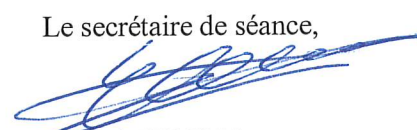
Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés de travaux mentionnés (lots 2 à 15)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition présentée.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,

Christophe ARMINJON


Le secrétaire de séance,

Michel ELLENA

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.